

Pourquoi devriez-vous toujours appeler DAN en cas d'urgence ?

Beaucoup de personnes associent DAN Europe à une compagnie d'assurance. Toutefois, même s'il est vrai que tous les membres de DAN Europe sont couverts par une police d'assurance, il est incorrect de considérer DAN Europe uniquement comme une assurance. DAN Europe est une organisation médicale et de recherche sans but lucratif, qui travaille pour la santé et la sécurité de la communauté entière de plongeurs. En devenant membre de DAN Europe, un plongeur s'offre la tranquillité d'esprit de savoir que si quelque chose se passe mal durant une plongée, DAN Europe est disponible 24h/24 pour lui porter assistance.

Au fil des ans, les plongeurs ont commencé à voyager de plus en plus et à explorer des sites de plongée aux quatre coins du monde ; parfois dans les coins les plus reculés. On sait tous que les traitements médicaux peuvent s'avérer extrêmement onéreux, que ce soit dans son pays de résidence ou à l'étranger. C'est pourquoi les membres de DAN Europe sont également assurés via une filiale, IDA (International Diving Assurance Ltd.). Les polices d'assurance fournies par cette compagnie couvrent toutes les urgences médicales, qu'elles soient liées ou non à la plongée.

Malheureusement, de nombreuses personnes pensent qu'il ne leur arrivera rien. Il faut toutefois garder à l'esprit que même s'il s'agit d'une activité relativement sûre, la plongée sous-marine comporte certains risques, même lorsqu'elle est pratiquée en respectant les procédures. Comme le dit le proverbe, mieux vaut prévenir que guérir ! Être membre de DAN Europe est avantageux pour tous les plongeurs : ils savent que si quelque chose tourne mal, DAN sera toujours là pour leur venir en aide.

D'expérience, nous savons qu'au moment où une situation dégénère, la première réaction est la panique, surtout si l'on se trouve à l'étranger. C'est pourquoi il est important que vous contactiez le centre d'urgence de DAN Europe dès que vous êtes en difficulté ou que vous avez besoin d'aide.

Il est impératif de contacter DAN Europe immédiatement, et ce pour diverses raisons. Imaginez les situations suivantes... Que feriez-vous si vous vous trouviez dans une région dépourvue d'hôpital ou de caisson hyperbare ? Ou si vous vous retrouviez dans un hôpital dont le personnel médical ne parle pas votre langue ? Ou si vous receviez le mauvais traitement ? Ou encore si on vous demandait de payer les frais médicaux ou le traitement hyperbare en avance ?

En contactant DAN Europe immédiatement, vous êtes guidé vers l'hôpital en mesure de vous fournir le meilleur traitement. En cas de difficultés de communication, l'équipe polyglotte du centre d'urgence de DAN Europe, les personnes en charge des réclamations et les spécialistes en médecine de la plongée vous faciliteront la tâche en communiquant en votre nom afin d'assurer un diagnostic et un traitement adéquats. Ceci vaut particulièrement pour les urgences liées à la plongée. Prendre contact en premier lieu avec DAN permettra d'avoir accès aux établissements médicaux ou caissons hyperbares les plus appropriés, et d'avoir recours au meilleur médecin spécialisé en plongée (et non uniquement à un généraliste) pour vous soigner dans votre langue. Si vous êtes tenu de payer avant de recevoir le traitement, la compagnie d'assurance fournira une garantie de paiement aux prestataires, ce qui signifie que la compagnie d'assurance paiera les premiers frais.

Il est incorrect de penser qu'une couverture d'assurance couvre tout. Les polices d'assurance sont toujours assorties de conditions générales, et si certaines conditions ne sont pas respectées, la compagnie peut décider de ne payer qu'une partie des frais, ou de ne rien payer.

Il est important de noter qu'en cas d'urgence, si la personne assurée décide de ne pas contacter le centre d'intervention d'urgence de DAN Europe avant :

- d'être admise dans un établissement médical,
- l'organisation d'une évacuation médicale ou d'un rapatriement,
- l'organisation d'un transfert vers un hôpital ou d'encourir des frais supplémentaires pour rentrer chez elle,
- l'enterrement ou la crémation ou le transport du corps assuré,

elle risque de se voir refuser la prise en charge par la compagnie d'assurance des frais occasionnés.

Cependant, la compagnie International Diving Assurance Ltd. étant très certainement *l'unique* compagnie d'assurance gérée par des plongeurs, et donc spécialisée dans la plongée sous-marine, la compagnie comprend que dans certaines circonstances il ne soit pas toujours possible de contacter DAN Europe directement. Le cas échéant, il est important de contacter l'assureur via le centre d'intervention d'urgence dès que possible.

Si, en tant que membre de DAN Europe, vous avez le droit de bénéficier de l'assistance de DAN en cas d'urgence, pourquoi ne pas en faire usage lorsque c'est nécessaire ?!

Plongez toujours prudemment en veillant à ne jamais dépasser vos limites. Et si quoi que ce soit devait mal se passer, sachez que DAN sera toujours là pour vous venir en aide.